



Depuis sa création l'établissement Chemins de Traverse est engagé dans une démarche de transition écologique et citoyenne. La naissance du Parc national de forêts, en 2019, dans lequel nous sommes implantés, nous a conduit à formaliser notre engagement en faveur de des transitions au moyen de l'écriture de cette politique environnementale.

Chemins de Traverse s'engage et engage ses usagers à :

### -Préserver la ressource en eau

Pour cela, Chemins de Traverse **valorise l'eau de pluie** (systèmes de récupération d'eau de pluie) et **limite sa consommation d'eau** (toilettes sèches et lavage des draps uniquement en fin de séjour). Au quotidien, Chemins de Traverse et ses usagers limitent leur consommation en eau potable pour les usages domestiques.

### -Recycler les déchets produits

Pour cela, Chemins de Traverse et ses usagers trient les déchets produits en utilisant les **containers de tri** et les **systèmes de compostage** mis en place sur l'écodomaine. Les usagers sont invités à trier leurs déchets dès leur production dans les hébergements. Ils sont aussi encouragés à limiter leur production de déchets en valorisant la **consommation de produits non transformés et/ou en vrac**.

### -Privilégier les moyens de déplacements doux et limiter l'empreinte carbone

Pour cela, Chemins de Traverse et ses usagers privilégient les déplacements au village **à pied ou en vélo**. Chemins de Traverse met à disposition des usagers des vélos. L'établissement encourage également le recours à la **plateforme locale de mobilité LINGGO** et met en place une **tarification avantageuse** pour les usagers en itinérance (à pied, vélo, cheval, âne). Limiter son empreinte carbone passe aussi par la **consommation de produits locaux**, laquelle est vivement encouragée par Chemins de Traverse.

### -Limiter la consommation d'énergie et favoriser les énergies renouvelables

Pour cela, Chemins de Traverse et ses usagers s'engagent à avoir une **consommation raisonnée de l'énergie électrique**. Chemins de Traverse s'engage par ailleurs à ne **consommer de l'énergie uniquement d'origine renouvelable** grâce à son fournisseur **Enercoop** et grâce aux installations de production solaire sur l'écodomaine.

### -Respecter et valoriser la naturalité de l'écodomaine

Pour cela, Chemins de Traverse s'engage à mettre en place une **gestion différenciée** des espaces du site en fonction de leurs usages et à mettre en place des **plans de gestion** et des **mesures de conservation** sur les espaces et les espèces les plus fragiles. Les usagers s'engagent à **respecter les consignes de déplacements** sur l'écodomaine pour favoriser l'expression de la biodiversité.

**Chemins de Traverse s'engage toujours plus en faveur de la transition écologique et citoyenne : la mise en place de chaque nouvel aménagement et de chaque nouvelle activité proposée est conditionnée par son absence d'impact négatif ou son impact négatif très faible sur l'environnement.**